

JOURNAL

DE

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU DIMANCHE, 16 AVRIL 1797.

Extrait d'une lettre de Vienne, du 9 Avril.

Ce matin, à 11 heures, le général comte de Meerfeldt, qui avoit été envoyé au général Buonaparte, est revenu ici, et a apporté (à ce qu'on assure généralement) la nouvelle positive qu'un armistice avoit été signé pour six semaines. (*D'autres lettres de Vienne fixent la durée de cet armistice à huit jours. La gazette de Salzbourg du 10, dit la même chose, en annonçant d'une manière affirmative que la suspension d'armes a été arrêtée le 7.*)

L'on continue avec le meilleur succès ici et dans tout le pays, les dispositions que la prudence rend nécessaires dans les conjonctures actuelles. Chacun s'empresse d'y concourir, et depuis hier il s'est fait un grand nombre d'enrolemens volontaires. Il vient encore d'être publié une proclamation dont voici le contenu :

Afin que la levée générale qui s'effectue pour la défense de la patrie & des propriétés, ait l'effet convenable, il est nécessaire de se pourvoir d'armes à feu de chaque espèce. En conséquence, un chacun est requis de remettre ses armes à feu à l'arsenal de la bourgeoisie, contre un récépissé d'après lequel elles lui seront rendues à la paix. En outre, les propriétaires de chevaux de selle sont sommés de les remettre pour le service de l'état dans le moment d'urgence actuelle, & de fournir en même tems les hommes nécessaires. Ils se feront inscrire à ce sujet près du magistrat. Le patriotisme & la fidélité constante des Viennois envers leur prince, est un sûr garant pour la régence de leur zèle à exécuter cette proclamation faite au nom de S. M. l'Empereur & de la patrie.

François, comte de Saurau,
président de la régence de la Basse-Autriche.

Les Bohémiens imitent le dévouement des Hongrois; ils ont offert de marcher aussitôt, au nombre de 20 mille hommes.

De Semlin, le 29 Mars.

L'on s'attend qu'aussitôt après la fête du Bairam (carême des Turcs) il y aura des scènes sanglantes devant Belgrade. D'après plusieurs rapports, le rébelle Pasman Esogly, réuni au

ci-devant Pacha de Romélie, se dispose à marcher contre cette place à la tête de 40 mille hommes. Il doit être encore joint par les anciens Turcs de Belgrade qui prétendent rentrer dans leurs droits. Le gouverneur de ce premier boulevard de la Turquie paroît redouter les suites de cette insurrection. Il rassemble le plus de troupes qu'il lui est possible pour résister vigoureusement aux rébelles; il vient aussi de sommer les habitans de la Servie de prendre les armes pour le seconder; déjà 6000 de ces derniers sont venus se ranger sous ses drapeaux.

De Madrid, le 15 Mars.

Parmi les nouveaux corps qu'on forme ici, il y en a un bien extraordinaire. Il s'agit de la formation d'une compagnie d'artillerie volante à cheval, de huit pièces de canon de campagne, qui suivra par-tout la famille royale.

On apprend de Cadix que les derniers orages ont beaucoup endommagé les fortifications de cette place; entre autres, le bastion della Candelana, qui défend particulièrement la place, est tout-à-fait détruit, ainsi que la courtine du côté du sud. Nous voyons passer tous les jours par cette capitale différens régimens qui viennent de la Catalogne, et qui se dirigent vers la Gallicie et l'Estremadure. L'entrepôt général de guerre jusqu'à présent, est à Badajoz; un gros train d'artillerie de siège vient de partir pour cette ville.

Extrait des Nouvelles de Paris, du 8 Avril.

Le général Augereau est reparti pour l'armée d'Italie.

Le Rédacteur prétend qu'il y a une scission entre les Electeurs sur lesquels les Royalistes avoient paru compter. *A peine élus, dit cette feuille, on les voit se distribuer en petites factions assemblées l'une contre l'autre, autant que contre les amis*

de la République. Déjà il s'est formé le club des nobles & des parlementaires, le club des vendémairistes, celui des royalistes de 1789, & des royalistes de 91. Déjà aussi les journaux prennent part à cette lutte, qu'ils animent d'une foule de récriminations & d'injures réciproques. A les entendre, on dirait que la République n'est plus qu'un rang des souvenirs, & qu'il n'est désormais question que de savoir qui des deux triomphera, de l'ancien régime pur & simple, ou de la royauté constitutionnelle. — En effet, quelques journaux de l'opposition qui paroissent tenir à la constitution de 91, ont donné lieu à ces insinuations du Rédacteur, en faisant des suppositions qui n'ont dans le fait aucun fondement réel. L'Éclair est de ce nombre : On parle beaucoup, dit cette feuille, de certains électeurs qui prononcent force exclussions contre les hommes les plus recommandés par l'opinion publique; qui ont la prétention de dicter tous les choix de Paris, de les faire adopter de confiance, et qui ont porté la précaution, jusqu'à tenir tout prêt le bureau qu'ils imposeront à leurs collègues, dans la crainte qu'il ne s'y glisse quelqu'un qui ne soit pas de leur coterie. Ils se disent cent, liés par la promesse de ne porter aucun homme qui ait montré dans la révolution quelque courage et quelque talent. Ils n'admettent guères parmi eux les bourgeois de Paris, les notaires, les avocats et les commerçans qui, ayant pris part à la révolution, pour tâcher d'en prévenir les excès et les crimes, leur paroissent en général suspects. Ils ne veulent que des hommes absolument étrangers à la révolution, et qui n'ont point paru depuis 1789. — Un autre journal aussi peu avisé, publié qu'il y a scission à la société de Olichy; il suppose que dans cette société, il est un parti royaliste, ayant à la tête Lemerer, et un parti constitutionnel. Il ajoute que ce dernier voyant l'incubabilité du premier, a fait scission. Parmi les scissionnaires, il compte Bourdon, Boissy, Doucet; il y place même des membres qui n'ont jamais été de l'ancienne réunion de Olichy, qui n'existe plus depuis long-tems. — Toutes ces sottises (observe un journal impartial) sont mises en avant pour égarer les gens de bonne foi, et parvenir à persuader aux gens foibles que l'arrivée des prochains députés seroit une calamité publique, comme le disoit dernièrement un montagnard..... Au reste le club Parlementaire a trouvé de zélés défenseurs dans plusieurs autres journalistes qui s'élèvent avec force contre les royalistes amphibiens qui osent insulter à des magistrats qui étoient, disent-ils, le soutien de la monarchie.

Le citoyen Barthélemy a écrit de Bâle au ministre des relations extérieures, pour démen-

tir le Gardien de la constitution, et d'autres journaux, qui ont dit qu'il s'étoit entretenu avec des émigrés, mêlés avec des autrichiens, lors d'une visite au général Ferino, après la reddition du fort d'Huningue.

Madame Tallien a été blessée d'un coup de pied de cheval. Il y a quelques jours qu'une jeune américaine le cassa le bras en trois endroits différens, en tombant aussi de cheval au Bois-de-Boulogne. Les exercices violens sont devenus à la mode, et quand on en fait reproche à nos jolies femmes, elles répondent que depuis la révolution, elles sont réduites à faire société avec les bêtes. Le cheval n'est pas la plus méchante. (Véridique)

C'est maintenant la manie des anagrammes. Le Grondeur a trouvé dans la révolution françoise, ces mots: la France veut son Roi — Va t'en voir s'ils viennent, dit à ce sujet l'Ami des Loix.

Tous nos charrons, carrossiers, bourliers, sont surchargés d'ouvrages pour les fêtes de Long-Champ. C'est dans cette promenade, abandonnée depuis plusieurs années, que nos jolies merveilleuses se proposent cette année de faire briller tous les charmes, et toutes les richesses de l'art.

La nuit du 4 au 5, il y a eu au directoire une séance des plus orageuses. C'est-là que les propositions les plus violentes ont été faites par quelques membres. Le courage que Carnot montra dans cette circonstance, la constitution qu'il jura de défendre contre toutes les attaques, de quelque part qu'elles viennent, en imposa à ceux qui avoient penché pour de semblables mesures. Letourneur de la Manche, et un troisième, finirent par se rallier à l'opinion de Carnot. Les deux autres persistèrent à soutenir qu'il y avoit une minorité factieuse dans les conseils qui, en imposant à la majorité, l'entraînoit dans les pièges de la perfidie; que cette minorité factieuse, n'attendant qu'un renfort de royalistes que lui promettoient les assemblées électorales chamanisées, il falloit la prévenir dans cette circonstance difficile, et sauver la république par quelque moyen que ce fût. (Quotidienne).

Santerre a donné un thé ces jours derniers aux frères et amis; on pense bien qu'il n'y a pas été question de faire triompher la cause des honnêtes gens. (Ibid.)

Le conseil militaire a continué dans les séances du 1^{er} au 4, d'entendre les témoins, ainsi que de nouveaux mémoires rédigés par les accusés pour leur défense. Le 5 et le 6, les défenseurs officieux ont parlé de nouveau pour la défense de leurs clients. L'un d'eux, Lebon a déployé le plus grand talent; il a vivement

ému les spectateurs, les accusés et les juges. Dommanget, n'a pas parlé avec moins d'éloquence; il a présenté de nouveaux arguments contre la compétence du tribunal; il a fait remarquer un grand nombre de contradictions dans les dépositions des témoins, et s'est élevé avec beaucoup de force et de sensibilité contre la fureur et l'acharnement qu'ils avoient montré contre les prévenus, dignes des égards et de la pitié de toute ame honnête, puisqu'ils étoient malheureux. Chargé de la défense particulière de la Villeurnois, il a observé que celui-ci n'avoit rédigé son plan que dans un cas hypothétique. . . . Guichard, défenseur de Duverne de Presle, a prouvé que le délit d'embauchage n'existe pas; et que s'il y avoit réellement embauchage, c'est Malo seul qui devoit en être accusé. Il a terminé ainsi son discours: „Craignez que l'histoire ne vous flétrisse; & que l'opprobre ne demeure attaché à votre nom. Vous êtes incompetens, & dès-lors vous n'êtes qu'une commission. L'histoire parlera de Louis XVI & de ses malheurs, & du moins elle dira: Personne, sous son règne, ne fut jugé par des commissions. „

Aujourd'hui, les débats ont été terminés; les juges sont dans ce moment aux opinions; ils ont déclaré qu'ils prononceroient tant sur la compétence que sur le fond. Le jugement sera rendu dans la nuit. Bien des gens prétendent que le conseil déclarera son incompetence. D'autres disent qu'ils condamneront Duverne de Presle, Brottier, Lavielleurnois et Poly, et qu'ils absoudront les autres. Les quatre premiers sont en effet les seuls que le capitaine-rapporteur ait regardé comme coupables dans son réquisitoire.

(Comme les détails de cette procédure sont intéressans, sous plus d'un rapport, nous continuerons de les donner successivement.)

Suite des séances du conseil militaire. (du 31 Mars.)

Morel, quatrième témoin, demeurant aux Picpus, a déclaré avoir reçu chez lui la visite d'un M. Leclerc, ci-devant marquis de Stainville, qui lui proposoit de le charger d'un achat de vin considérable, pour lequel on lui donneroit les fonds d'avance. Le but de cet achat lui fut expliqué dans un déjeuner chez ledit Leclerc. C'étoit un soulèvement tendant à rétablir la royauté, dans lequel on mettroit les anarchistes en avant: déjà Tallien avoit trois décrets prêts en poche; le premier, pour ajourner les élections; le second, pour rétablir le gouvernement révolutionnaire; le troisième, portant un second emprunt forcé. Les autres moyens de contre-révolution lui furent amplement expliqués. Enfin, on lui proposa de signer

un engagement de fidélité au Roi. Cet engagement fut rédigé par un homme à béquilles, et il le signa. — *Le Président*: Vous l'avez désigné dans votre interrogatoire sous le nom de Poly? — Cela est vrai; mais j'entendis ce nom au bureau central, et je crus me rappeler qu'on l'avoit ainsi nommé pendant le déjeuner; cependant je n'en suis pas sûr. — Poly se lève, et fait observer au conseil qu'il est blond, de la taille de cinq pieds dix pouces, et qu'il s'exprime difficilement en françois: cependant il avoue qu'il est possible que ce jour-là il ait déjeuné chez le citoyen dont parle le témoin; mais il atteste qu'il ne l'a point vu, et qu'il n'a eu aucun entretien avec lui. — La déposition de Morel sera comme non avenue.

A mesure que les témoins ont déposé, Dunan a fait observer au conseil de guerre qu'il n'avoit été question dans leurs dénonciations ni de lui, ni de ses co-accusés Brottier et Lavielleurnois et que s'il y avoit eu des projets d'embauchage, ils leur étoient absolument étrangers. — Poly a affirmé que les démarches étoient inconnues à Dunan et aux autres, et qu'il avoit toujours agi sans leur participation. — La citoyenne Chevalier, appelée en témoignage, est introduite: elle déclare que Lahoullaye et Leferteur se sont présentés chez elle à Arpajon, et lui ont demandé de leur indiquer les routes les plus détournées pour se rendre à Vendôme. Ils étoient munis d'une adresse qu'ils lui présentèrent: on la lui montra, et elle la reconnoît. — Les prévenus accusent cette femme de mensonge. — *Le blanc*, défenseur: „Ce débat ne signifie rien, et ne prouve ni embauchage, ni conspiration. „ — *Lapotre*, gendarme, autre témoin, dépose qu'après avoir arrêté Lahoullaye, et l'avoir conduit dans la maison d'arrêt d'Arpajon, cet accusé lui avoit montré deux blessures qu'il avoit reçues à l'épaule, en ajoutant: „Je suis chouan, je suis émigré, & je serai rayé de la liste jusqu'à la mort. — Dénégation éclatante de la part de l'accusé. — *Dartois*, gendarme, a fait la même déclaration, et a assuré, de plus, que Lahoullaye lui avoit dit avoir été commandant en second à Sancerre. — *Le capitaine-rapporteur*: „Je reçois, dans le moment, une lettre d'un représentant, qui connoît parfaitement la commune de Saint-Sauvé. Il est certain qu'il n'existe point de famille Lahoullaye dans ce canton. Il y a donc lieu de croire que vous êtes parents des Lahoullaye de Pont-Audemer. „ — Je répète que je ne les connois pas. — *Dumont*, aubergiste, dépose que Guillaumot Lahoullaye, mangeant dans la maison, lui avoit dit que sa femme avoit été fusillée dans la Vendée. — *Lahoullaye*: „Cela n'est pas vrai. „ — *Cujot*, qui

autrefois avoit pris le nom Delcour, ci-devant chouan, amnistié, aujourd'hui agent de la police, déclare avoir connu Lahoussaye, à Orléans, chez un nommé Pérault, qui tenoit un bureau ouvert de *chouanerie*; que ce Lahoussaye étoit connu, parmi les royalistes, comme un homme féroce, au point qu'un conseil de guerre de ce parti, l'avoit condamné à mort pour des actes de cruauté commis envers les républicains; qu'il s'étoit soustrait à l'exécution de ce jugement; qu'il fut envoyé de-là à Sancerre, en qualité de commandant en second des royalistes de ce pays. Les fonds manquant à Mr. Pérault, il fut résolu qu'on détrousseroit les couriers sur la grande route, au nom du Roi. Guillaumot et Texier (depuis assassins de Hoche) étoient les chefs de ces expéditions. Ils étoient aidés par Fanfan, jeune chouan, que lui, Delcour, avoit amené à Orléans. Ce Fanfan avoit dû être poignardé par ordre des chouans en chef, parcequ'on avoit appris qu'il avoit été dans les compagnies de Marat, etc. — Sourdat, interpellé, convient avoir porté quelquefois le nom de Carlos seul, et quelquefois le nom de Carlos-Sourdat. Les déclarations du témoin à son égard sont fausses en tout point. „Au reste, citoyens juges, le rôle que joue ici le témoin n'a rien de quoi vous étonner. Il vit depuis un an de dénonciations. Il a cherché à boire le sang de ceux qui l'ont nourri de leurs bienfaits. Il a été convaincu de faux témoignages par le tribunal de Gien, qui a acquitté les hommes qu'il y avoit entraînés.“ — *La Houssaye* nie formellement tous les faits avancés contre lui par Delcour; il ne le connoît que de nom. — Les défenseurs font observer que toutes ces déclarations n'ont aucun rapport à la conspiration et à l'embauchage. — Le président répond que c'est au conseil à peser le poids qu'elles peuvent avoir dans cette affaire. — Chauveau-Lagarde fait observer que Cujot-Delcour avoit annoncé avoir été appelé par le gouvernement pour donner des renseignements sur la conspiration pendant en ce moment. „J'en donnerai, répond Delcour, mais quand il en sera tems.“ — Fanfan, 11^e témoin, ci-devant chouan amnistié, appuie la déclaration de Cujot. Il regarde Brottier, et dit l'avoir

vu quelquefois et portant le nom de Carlos. Brottier: „Président! je vous prie de ne pas perdre cette observation, je n'ai jamais porté le nom de Carlos,“; il déclare, de plus avoir été avec Lahoussaye et Texier dans la forêt de Ser-cotte, faire les expéditions sur les malles et les couriers. Il portoit des habits de déguisement et des voiles noirs. Aucune des expéditions, où il avoit reçu ordre de se porter, n'a réussi. — Nouvelle dénégation formelle de Sourdat et de Lahoussaye, qui l'accusent d'avoir, dans l'expédition des malles, tiré le premier sur un gendarme national. — *Le Président*: „Comment avez-vous appris cette particularité? — C'étoit le bruit public à Orléans, et la déclaration des gendarmes a été affichée sur tous les murs.“ — *Guichard*: „De quel poids peut être la dénonciation d'un homme qui fait le métier de voleur de grand chemin?“

De Stuttgart, le 13 Avril.

L'assemblée du cercle de Souabe a fait la clôture de ses séances le 10 à Kempten, sur la nouvelle communiquée officiellement par le comte de Fugger, que le cercle étoit hors de danger, par la retraite des français du Tyrol allemand; on croit qu'il a aussi annoncé la prochaine conclusion d'un armistice. Ce qu'il y a de certain, c'est que dès le même jour plusieurs des députés du cercle étoient partis de Kempten pour retourner chez eux.

D'Ebrenbreitstein, le 14 Avril.

Hier à 9 heures du matin, un officier français accompagné d'un chasseur est passé de Coblenze sur cette rive; il est venu pour annoncer au général autrichien la cessation de l'accord verbal entre les avant-postes, et la reprise des hostilités dans trois jours.

Aujourd'hui la communication avec Neuwied est entièrement fermée.

De Mayence, le 14 Avril.

Cette contrée ainsi que le Bas-Rhin vont devenir le théâtre de nouveaux événements. L'arrangement qui subsistait entre les avant-postes des deux partis, vient d'être renoncé par les français; ainsi il paroît que les hostilités recommenceront le 16. (*Gazette de Mayence*.)

* * Dominique Cyrot & compagnie, de Constance, sont pour la première fois à la foire de Francfort; ils ont leur magasin au Braunfels à la grande salle, No. 4, & vendent toutes sortes de chapeaux de Dames, & autres de leur propre fabrique.

* * Memo & Pous, marchands de soieries de Lyon, aux trois Romers, place du Marché, ont un assortiment complet d'étoffes de soye, draps-d'or, broderies, rubans, bas pour hommes & pour femmes, linons & bapistes.

* * On prie les personnes qui en Janvier 1796, ont fait demander des nouvelles de M. & Me. la comtesse de la Roche de Rochebonne, de s'adresser à M. Felsen, à Alten-Ruhen, près Lippstadt en Westphalie; il donnera des renseignements à leur égard. Ceux qui connoitroient le domicile des frères du dit comte de la Roche, sont également priés d'en donner avis au Sr. Felsen.